



DAMMARIE
28360

**PROCES-VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

du 19 décembre 2022

Séance du : lundi 19 décembre 2022

Heure : 20 h

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
Présidente de séance :	Mme Annick LHERMITTE, Maire
Conseillers municipaux présents : Robert ALEPEE, Jean-Philippe BERTO, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Paula LEBEAU, Denis LETOURNEUR, Frédéric LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS,	
Soit 9 membres présents pour un quorum de 9	
Conseillers municipaux absents : Sophie ALLIMONIER Claire CHANTARD Frédéric DUTRIEZ Gwenaëlle JAFFRE Marie-Pierre LEROY, Nathalie LEZIN Jean-François RICHARD Angélique TOUZET	Représentés par : Sans pouvoir Sans pouvoir Martial MARAIS Sans pouvoir Jean-Philippe BERTO Frédéric LEZIN Sans pouvoir Annick LHERMITTE
Nombre de votants :	13
A été nommé secrétaire	Frédéric LEZIN

Convocation du 12/12/2022

ORDRE DU JOUR :

- Propositions d'investissements pour 2023 et demandes de subventions
- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement 2023
- Annulation de la délibération de reversement partiel de la taxe d'aménagement
- Proposition d'acquisition de la propriété Legris

- Garantie d'emprunt pour le lotissement de 13 logements de Villemain suite à l'accord de principe
- Règlement intérieur d'utilisation du City Stade
- Validation de la proposition de participation à la mutuelle des agents après avis du CT
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 est approuvé sans réserve. Il sera porté à la connaissance du public sur le site internet de la commune et affiché.

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENTS POUR 2023 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les travaux et/ou acquisitions suivants sont prévus pour 2023 en section d'investissement. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental ou de Chartres Métropole pour leur financement :

1. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU réalisé en 2014 et modifié en 2017 sera révisé entièrement pour être actualisé. Des subventions sont sollicitées auprès du Département et de Chartres Métropole :

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
PLU	Honoraires	29 050.00 €	34 860.00 €	Département	30	8 715.00 €
				Chartres Métropole	30	8 715.00 €

2. Investissements divers aux écoles

Les investissements nouveaux concernent surtout la sécurité :

- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il s'agit d'acquérir un système d'alerte lumineuse pour prévenir le personnel en cas d'intrusion et pouvoir mettre les enfants en sécurité ou évacuer
- Renforcer la sécurité incendie de la 4^{ème} classe maternelle sur les préconisations de la commission d'incendie et de secours
- Remplacement des grilles de sécurité sur le trottoir de l'entrée rue de Chartres. Des grilles colorées et moins espacées remplaceront les grilles actuelles afin de renforcer la sécurité des enfants sur cette entrée particulièrement circulante. Les poteaux seront également repeints
- Remplacement du mobilier de 4 classes et des portemanteaux des couloirs de l'école élémentaire, aménagement de la tisanerie à l'école maternelle
- Financement du lave-vaisselle de la cantine qui a dû être remplacé en urgence
- Remplacement des lavabos des couloirs, travaux divers de peinture

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
ECOLES	PPMS	3 336.00 €	4 003.20 €	Etat	30	1 000.80 €
				Chartres Métropole	30	1 000.80 €
	Protection incendie 4 ^{ème} classe	6 582.10 €	7 898.52 €	Etat	30	1 974.63 €
				Chartres Métropole	30	1 974.63 €
	Lave-vaisselle	6 900.00 €	8 280.00 €	Chartres Métropole	50	3 450.00 €
	Mobilier	18 503.41 €	22 204.09 €	Chartres Métropole	50	9 152.13 €
	portemanteaux	1 241.60 €	1 489.92 €			
	Grilles de sécurité trottoir	10 985.00 €	51 721.93 €	Département	30	12 970.48 €
	Lavabos	8 530.94 €				
Peintures diverses	18 869.00 €			Chartres Métropole	30	12 970.48 €
Mobilier de la tisannerie	4 850.00 €					

3. Appartements des écoles

Des travaux de rénovation sont prévus sur cet immeuble :

- L'isolation extérieure de l'immeuble des appartements des écoles est défectueuse. Elle a été réalisée dans les années 80 et ne peut être renouvelée. Elle doit être enlevée et remplacée par une isolation extérieure aux normes actuelles.
- La chaudière collective de cet immeuble tombe régulièrement en panne et vu son ancienneté il est préférable de la changer.
- Des interphones seront installés pour chacun des 4 logements.

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
Appartements des écoles	Isolation extérieure	65 475.00 €	98 508.00 €	Chartres Métropole	50	41 045.00 €
	chaudière	14 284.10 €				
	Bloc interphone	2 330.90 €				

4. Réaménagement du parking du cimetière et agrandissement du parking du stade

Il est prévu de réaménager le parking du cimetière en créant une haie basse qui le sépare de la route. Le parking sera aménagé avec des places de parking en dalle imperméable et une voie de circulation en bitume.

Le parking du Stade sera agrandi mais non bitumé. Une aire de retournement sera prévue au bout de la rue de la Filerie pour faciliter les demi-tours des véhicules.

Le portique d'entrée qui avait été abîmé en 2021 va être remplacé. Des demandes de financement sont sollicitées

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
Parkings	Cimetière	37 844.00 €	180 171.60 €	Département	30	45 042.90 €
	Stade	90 969.00 €		Chartres Métropole	30	45 042.90 €
	Aire de retournement	21 330.00 €				
	Portique	4 868.15 €	5 841.78 €	Chartres Métropole	50	2 434.00 €

5. Mairie

A la mairie, il est décidé de remplacer l'ensemble des luminaires en néons par des LED, moins énergivores. Il est également décidé d'installer dans la salle du conseil municipal un écran de projection rétractable électriquement afin de faciliter la diffusion des informations lors des réunions.

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
Mairie	Luminaires	1 458.60 €	3 213.36 €	Chartres Métropole	50	1 338.90 €
	Ecran de projection	846.00 €				
	Alimentation électrique de l'écran	373.20 €				

6. Ateliers municipaux

Aux ateliers municipaux, une mezzanine non sécurisée occupe une partie de la partie ancienne. Les agents y montent par une échelle et aucune rambarde ne les protège quand ils sont à l'étage. Cette situation est particulièrement dangereuse et limite l'utilisation de cette mezzanine. Il est décidé de poser une rambarde dont une partie mobile permettra le chargement et déchargement d'objets, ainsi qu'un accès par un escalier métallique.

Il est également prévu de remplacer l'ordinateur portable de l'agent responsable des services techniques

Objet		Estimation		Subventions		
		HT	TTC	Organisme	%	Montant
Ateliers	Pose d'un escalier et d'un garde-corps	12 225.00 €	14 370.00 €	Département	30	3 667.50 €
				Chartres Métropole	30	3 667.50 €
	ordinateur	1 462.00 €	1 754.40 €	Chartres Métropole	50	731.00 €

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2023

Comme le Code Général des Collectivités Territoriales le permet, le conseil municipal autorise que des dépenses d'investissement soient engagées sur l'exercice 2023 dans

l'attente du vote du budget. Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget 2022.

Chapitre	Crédits ouverts en 2022	Autorisation maximum sur 2023
20	33 763.00 €	8 440.00 €
21	1 129 980.00 €	282 495.00 €

Ces montants autorisés seront impérativement repris au budget 2023.

ANNULATION DE LA DELIBERATION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La loi de finance rectificative est revenue sur la décision qui rendait obligatoire le reversement total ou partiel du produit de la taxe d'aménagement perçu par les communes à l'EPCI duquel elles sont membres. Ce reversement est redevenu facultatif.

Chartres Métropole ayant décidé de retirer la question du reversement de l'ordre du jour du conseil communautaire, il est proposé aux communes qui avaient déjà délibéré d'abroger leur délibération.

A l'unanimité, le conseil municipal abroge la délibération qui reversait 0.1 % du produit de la taxe d'aménagement à Chartres Métropole. L'intégralité du produit restera donc une recette de la commune.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE LEGRIS

Les héritières de la propriété LEGRIS, sise au 4 place de l'église, ont proposé à la commune l'acquisition de cette propriété.

Cette propriété, de par son emplacement (entre la mairie et le Stade) et sa surface (2 622m²) présente un intérêt majeur et entre dans le cadre de l'opération Bourg Centre.

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'acquisition de cette propriété et propose un prix d'achat qui tient compte de l'estimation faite par les Domaines après déduction du coût estimé des démolitions.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES 13 LOGEMENTS LOCATIFS DE VILLEMMAIN

Le conseil municipal avait donné un accord de principe pour garantir à 50 % les emprunts réalisés par l'Office Habitat Eurélien pour la construction de 13 logements locatifs à Villemain.

L'emprunt est réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un montant total de 1 818 000 €. Le conseil municipal confirme la garantie pour 50 %, soit 909 000 €. L'autre moitié est garantie par le Département.

REGLEMENT INTERIEUR DU CITY STADE

Le conseil municipal décide de régler l'utilisation du City Stade. Un règlement intérieur est rédigé et sera affiché sur l'équipement.

VALIDATION DE LA PROPOSITION DE PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Pour tenir compte des différentes évolutions de traitement des agents suite aux mesures prises par le Gouvernement sur les réévaluations du SMIC au cours de l'année 2022, l'avis du Comité Technique a été sollicité pour la réévaluation de la participation communale à la mutuelle des agents.

Le comité technique ayant émis un avis favorable, le conseil municipal valide la décision de modification de la participation financière de la commune à la protection sociale de ses agents.

QUESTIONS DIVERSES

1. Nomination d'un référent délestage électrique

Afin d'anticiper et de répondre au mieux aux possibilités de délestage électrique dans le cadre de la crise énergétique, il est proposé de nommer dans chaque commune un référent qui, si un délestage était décidé par le Préfet sur la commune, serait le relais des habitants privés de téléphone en cas d'urgence.

Dans l'attente de plus amples renseignements à ce sujet, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer dans l'immédiat.

2. Suppression de la station d'épuration

La commune de Dammarie qui dispose d'une station d'épuration obsolète est concernée par les travaux qui consistent à transférer une majorité des eaux usées vers la station d'épuration de Mainvilliers. Les travaux devraient avoir lieu en 2023.

Sont concernées également les communes de Barjouville, Ver-lès-Chartres et Corancez.

Les travaux sont répartis sur 3 lots : le lot 1 concerne les communes de Barjouville et Ver-lès-Chartres et les travaux débuteront en janvier 2023. Le lot 2 concerne Ver-lès-Chartres et Corancez avec un début de travaux en janvier 2023 également. Enfin, suivront les travaux du lot 3 (Corancez et Dammarie) dont les dates ne sont pas encore arrêtées.

3. Recensement de la population

Le dernier recensement de la population sur la commune date de 2018. Il aurait donc dû avoir à nouveau lieu en 2023. Cependant, aucun recensement n'ayant eu lieu en 2021 à cause de la crise sanitaire, le recensement de la population de Dammarie est reporté à 2024.

4. Sortie du SIVOM du Bois Gueslin

Le conseil municipal est informé que la Commune de La Bourdinière St Loup a décidé, comme Dammarie, de sortir du SIVOM du Bois Gueslin. Le conseil municipal s'est prononcé dans les mêmes terme que Dammarie.

5. Vœux du Maire

Après 2 années blanches, il est décidé de programmer une cérémonie des vœux pour 2023. Cependant, la salle n'étant pas disponible à la date initialement prévue, il est décidé que cette cérémonie se tiendra le vendredi 13 janvier à 19 h.

6. Rédaction du bulletin municipal

Monsieur Jean-Philippe BERTO propose que Mme CHARRON, qui dispose d'un temps hebdomadaire pour la tenue du site internet de la commune, intègre dans ce temps la rédaction du bulletin municipal annuel. Cette proposition sera étudiée avec l'intéressée et la commission.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Annick LHERMITTE,



Le secrétaire de séance,
Frédéric LEZIN,